



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°54
(Ligne de Besançon à Le Locle / Col des Roches – km 472,868)
sur la commune de Morteau**

Le projet de suppression du passage à niveau n°54 sur la commune de Morteau (Ligne de Besançon à Le Locle / Col des Roches – km 472,868), présenté par SNCF Réseau, fera l'objet d'une enquête publique du 17 janvier 2022 à partir de 9h00 au 31 janvier 2022 jusqu'à 17h00, sur le territoire de la commune de Morteau.

M. Gabriel LAITHIER, colonel de gendarmerie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Morteau, aux jours et heures d'ouverture habituels, sous réserve de dispositions particulières :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

En outre, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications/Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Morteau, ou adressées directement par écrit à la mairie de Morteau (Place de l'Hôtel de Ville – BP 53 095 – 25 500 Morteau), à l'attention de M. Gabriel LAITHIER, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique du 17 janvier 2022 à partir de 9h00 au 31 janvier 2022 jusqu'à 17h00 à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Suppression du passage à niveau n°54 à Morteau).

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitées).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Morteau :

- le vendredi 21 janvier 2022 de 9h00 à 11h00,
- le lundi 31 janvier 2022 de 15h00 à 17h00.

Pour se rendre en mairie de Morteau et à la préfecture du Doubs, le port du masque sera obligatoire. Les mesures dites « barrières » afin d'éviter la propagation du virus Covid-19 devront être respectées. Il conviendra également d'apporter son propre stylo pour déposer ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur examinera les observations recueillies et pourra entendre toute personne qu'il lui paraît utile.

Dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs le registre et les pièces annexés, accompagnés de son rapport et dans un document séparé, de ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Le préfet du Doubs adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, au directeur de SNCF Réseau et au maire de Morteau pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande présentée par SNCF Réseau.

Le présent avis d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs, à l'adresse précitée.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,


Christian HAAS